

FONDS DE PLACEMENT GARANTI DE L'EMPIRE VIE

Des solutions de
placement qui
répondent à
vos besoins

MIS À JOUR LE
20 AVRIL 2015



Empire
Vie^{MD}



Vous savez combien il est important d'épargner et d'investir pour l'avenir.

Nous offrons des choix de placement simples et faciles à comprendre. Quels que soient vos objectifs, quels que soient vos plans, nous pouvons vous aider à transformer vos rêves financiers en réalité.

Pourquoi vous devriez investir auprès de l'Empire Vie

Les investisseurs connaissent l'importance de gérer le risque afin d'accumuler un patrimoine. Une façon de le faire est de choisir un gestionnaire de fonds dont le style et la philosophie de placement est d'accroître et de protéger vos placements.

À l'Empire Vie, nous savons que vous travaillez dur pour gagner votre argent et qu'il est important que vos placements soient entre de bonnes mains. Nous gérons des fonds depuis plus de 50 ans[†], selon une approche de placement prudente, disciplinée et axée sur la valeur. Les fonds de placement garanti de l'Empire Vie offrent de nombreux avantages importants, tels que de précieuses garanties sur les prestations à l'échéance et au décès.

FONDS DE PLACEMENT GARANTI DE L'EMPIRE VIE

Options de placement simples et faciles à comprendre

- Choix parmi 20 fonds, incluant les portefeuilles FPG Emblème¹, une solution de placement diversifiée à gestion tactique

Style de placement prudent et axé sur la valeur

- Solides rendements à long terme
- Approche de placement disciplinée qui met l'accent sur la protection contre les marchés baissiers

Précieuses garanties

- Choix d'une garantie sur la prestation au décès de 75 % ou de 100 %²
- Choix d'une garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % ou de 100 %³
- Réinitialisations automatiques annuelles de la garantie sur la prestation au décès jusqu'à l'âge de 80 ans⁴
- Possibilité de réinitialiser la garantie sur la prestation à l'échéance deux fois par année civile⁵ des polices qui prévoient une prestation à l'échéance de 100 % pour contribuer à la cristallisation des gains sur les marchés

Avantages exclusifs des fonds de placement garanti

- Nous verserons le produit de votre contrat à votre bénéficiaire rapidement et confidentiellement à votre décès, si vous en avez désigné un. Vous éviterez ainsi le processus d'homologation et de règlement de la succession.
- Vous pouvez protéger la totalité de votre placement contre une saisie par des créanciers dans certains cas. Cette protection pourrait vous être particulièrement utile si vous êtes un propriétaire d'entreprise ou un professionnel.
- Protection des placements au moyen d'Assuris⁶

Garanties avantageuses

Vous franchissez déjà une étape importante dans la gestion du risque de votre portefeuille si vous investissez dans les fonds de placement garanti de l'Empire Vie. Ils sont assortis de garanties sur les prestations à l'échéance et au décès qui protègent vos placements.

Garantie sur la prestation au décès

Vous pouvez choisir un degré de protection de 75 % ou de 100 %. La garantie sur la prestation au décès permet que votre bénéficiaire ou votre succession reçoive à votre décès le montant le plus élevé entre la valeur de marché actuelle et 75 % ou 100 % des dépôts nets. La valeur de votre garantie est réduite en fonction des retraits effectués.

Garantie sur la prestation à l'échéance

Vous pouvez choisir un degré de protection de 75 % ou de 100 %. La garantie sur la prestation à l'échéance permet que vous receviez à l'échéance le montant le plus élevé entre la valeur de marché actuelle et 75 % ou 100 % des dépôts nets. La valeur de votre garantie est réduite en fonction des retraits effectués.

Vous pouvez choisir une date d'échéance à laquelle vous voulez que la garantie soit honorée si vous optez pour la garantie sur la prestation à l'échéance de 100 %. Il doit s'écouler au moins 15 ans entre le dépôt initial et cette date.



Réinitialisations de vos garanties

Les garanties deviennent encore plus avantageuses lorsque vous les réinitialisez. Les fonds de placement garanti de l'Empire Vie offrent la caractéristique de réinitialisations annuelles automatiques de la garantie sur la prestation au décès jusqu'à l'âge de 80 ans. Cette caractéristique permet de cristalliser vos gains sur les marchés et d'accroître la valeur garantie de vos placements.

Vous pouvez réinitialiser la valeur garantie de vos placements deux fois par année civile et ainsi cristalliser vos gains sur les marchés si vous choisissez la garantie sur la prestation à l'échéance de 100 %.

Coup d'œil sur les fonds de placement garanti de l'Empire Vie

Utilisez le tableau ci-dessous pour vous aider à déterminer le niveau de garantie qui vous convient.

| | Série 75/75 | Série 75/100 | Série 100/100 |
|-------------------------------------|---|---|---|
| Cette série peut vous convenir si : | Vous voulez faire croître votre placement tout en bénéficiant de garanties. Vous voulez une protection proposant des frais concurrentiels. | Vous voulez faire croître votre placement tout en protégeant votre succession pour vos êtres chers. Vous voulez maximiser le legs que vous laisserez à votre décès. | Vous voulez d'abord et avant tout protéger votre capital. Vous désirez obtenir une protection optimale du capital et de la succession. |
| Garanties sur la police | Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès de 75 % <ul style="list-style-type: none"> • Vous avez la certitude de recevoir 75 % des dépôts nets : <ul style="list-style-type: none"> • à l'échéance de la police; • dès que nous recevons l'avis de décès du dernier rentier. | Garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % et sur la prestation au décès de 100 % <ul style="list-style-type: none"> • Vous avez la certitude de recevoir 75 % des dépôts nets à l'échéance de la police. • Vous avez la certitude de recevoir 100 % des dépôts nets dès que nous recevons l'avis de décès du dernier rentier. | Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès de 100 % <ul style="list-style-type: none"> • Vous avez la certitude de recevoir 100 % des dépôts nets : <ul style="list-style-type: none"> • à l'échéance de la police; • dès que nous recevons l'avis de décès du dernier rentier. |
| Réinitialisations | Réinitialisations automatiques annuelles de la garantie sur la prestation au décès jusqu'à l'âge de 80 ans. La réinitialisation finale a lieu au 80 ^e anniversaire de naissance du rentier. | Réinitialisations automatiques annuelles de la garantie sur la prestation au décès jusqu'à l'âge de 80 ans. La réinitialisation finale a lieu au 80 ^e anniversaire de naissance du rentier. | Réinitialisations automatiques annuelles de la garantie sur la prestation au décès jusqu'à l'âge de 80 ans. La réinitialisation finale a lieu au 80 ^e anniversaire de naissance du rentier. Vous pouvez réinitialiser la garantie sur la prestation à l'échéance deux fois par année civile. |
| Options de placement | Choix de 20 fonds qui couvrent une variété de catégories d'actifs, incluant les portefeuilles FPG Emblème, un programme à gestion tactique | | |

Communiquez avec votre conseiller dès aujourd'hui pour en savoir plus sur la façon dont les fonds de placement garanti de l'Empire Vie peuvent vous aider à atteindre vos objectifs.

¹ Les portefeuilles FPG Emblème sont des fonds distincts offerts dans le cadre des fonds de placement garanti de l'Empire Vie, qui sont des contrats de rente à capital variable établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les portefeuilles FPG Emblème Empire Vie investissent actuellement principalement dans des parts de fonds communs de placement Empire Vie. Le prospectus simplifié et d'autres renseignements sur chacun des fonds communs de placement sous-jacents sont accessibles sur le site de SEDAR à www.sedar.com ou à www.placementsempirevie.ca.

² La garantie sur la prestation au décès de 100 % est offerte si le contrat a été établi avant le 80^e anniversaire de naissance du rentier; sinon, la garantie de 75 % des dépôts nets s'applique.

³ Un contrat offre la garantie sur la prestation à l'échéance de 100 % lorsqu'il doit s'écouler au moins 15 ans avant la date d'échéance et que le rentier a moins de 90 ans; sinon, la garantie de 75 % des dépôts nets s'applique.

⁴ La réinitialisation finale a lieu au 80^e anniversaire de naissance du rentier.

⁵ Le client peut réinitialiser la garantie sur la prestation à l'échéance de 100 % prévue dans son contrat deux fois par année civile, s'il doit s'écouler au moins 15 ans avant la date d'échéance et que le rentier a moins de 90 ans.

⁶ Si une société fait faillite, la valeur des placements dans les fonds distincts n'est pas affectée. Le contrat est transféré à une autre société solvable à des fins d'administration et les montants garantis promis sont protégés par Assuris jusqu'à concurrence des limites prévues. Veuillez visiter le site www.assuris.ca pour obtenir les détails complets de la protection offerte par Assuris, y compris les limites et les restrictions.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) offre des produits individuels et collectifs concurrentiels d'assurance vie et maladie, de placement et de retraite afin de vous aider à bâtir votre patrimoine et à protéger votre sécurité financière.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada¹ et jouit de la cote A (Excellent) attribuée par la firme A.M. Best². Notre vision est d'être reconnu pour notre approche simplifiée en affaires et notre touche personnalisée.

¹ *The Globe and Mail Report on Business*, juin 2014, selon le revenu

² Le 21 mai 2014

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

[†] L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie gère des fonds depuis 50 ans, y compris par l'entremise de sa filiale Placements Empire Vie Inc. depuis 2012.

^{MD} Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Placements • Assurance • Solutions d'assurance collective
www.empire.ca info@empire.ca

